



Sommaire

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement de l'appel à projets 2

DOSSIER DE PRESSE

Fiche d'identité de la *Fondation Services Funéraires – Ville de Paris* 3

Les actions soutenues 4

ANNEXES

Annexe 1 : Appel à projets 6

Annexe 2 : Présentation des *Service Funéraires – Ville de Paris* 9

Annexe 3 : Présentation de la Fondation de France 10



Vendredi 21 octobre 2011, *la Fondation Services Funéraires – Ville de Paris* lance son premier appel à projets

A quelques jours de la Toussaint, on peut faire le constat d'une véritable révolution dans le rapport de la société à la mort et aux obsèques. La Fondation Services Funéraires – Ville de Paris souhaite accompagner les mutations sociales de façon pratique et engagée.

En plus d'un soutien aux associations d'aide aux familles en deuil, la fondation accompagnera des projets de recherche. Dans un premier temps trois axes sont privilégiés :

LES RITES FUNÉRAIRES

Aujourd'hui, la laïcisation de notre société et l'éclatement de la cellule familiale font que nous nous éloignons toujours plus du schéma classique des obsèques. Quel sens a une cérémonie religieuse pour une personne qui n'a pas mis les pieds dans un lieu de culte depuis des années ? Peut-on accepter « un direct hôpital-cimetière », sans un mot, sans geste et dans le froid ?

LES MORTS SANS CORPS

Les obsèques rassemblent les proches autour du défunt, afin de lui rendre un dernier hommage. Que se passe-t-il pour les personnes portées disparues après un accident d'avion ? Lorsqu'un corps est donné à la science, il est enlevé aux familles dans les heures qui suivent le décès. Que peut-on organiser dans ces cas ? En substitution des obsèques, quelles pratiques mémorielles proposer en l'absence de sépulture ?

LA MORT PÉRINATALE

4 grossesses sur 1000 se terminent par le décès de l'enfant avant la naissance ou dans les 28 jours. Ces épreuves sont d'autant plus traumatisantes qu'elles sont contre l'ordre des choses et de plus en plus rares.

Les endeuillés savent rarement formuler des demandes. C'est à la société et aux professionnels de proposer un accompagnement personnalisé sur le cheminement singulier de chacun sur le deuil.

Plus de 200 000 € seront consacrés à cette cause dans les 5 ans à venir.

Fiche d'identité

Fondation Services Funéraires – Ville de Paris

PRÉSENTATION DE LA FONDATION

Les *Services Funéraires – Ville de Paris* ont décidé de créer une fondation sous l'égide de la Fondation de France car les rites funéraires subissent actuellement une véritable révolution. Ces modifications rendent encore plus difficile le processus de deuil.

Ainsi, la *Fondation SFVP* a pour objet de financer des associations, des chercheurs, des actions qui œuvrent pour le soutien des familles en deuil, les obsèques des indigents et des personnes dépourvues de ressources suffisantes ou qui effectuent des recherches et des études sur le deuil, les obsèques et le funéraire en général.

UNE FONDATION SOUS ÉGIDE

Les *SFVP* ont fait le choix de la création d'une fondation sous égide, donc sans personnalité morale propre. Ainsi, les subventions sont allouées sous le contrôle de la Fondation de France qui effectue les vérifications nécessaires pour pouvoir engager sa responsabilité au service des fondations qu'elle abrite.

UNE JEUNE POUSSE

La *Fondation des Services Funéraires - Ville de Paris* a vu le jour le 12 avril 2011. Sa vocation est, elle, intemporelle puisque la société ne cesse d'évoluer.

LES MOYENS ALLOUÉS

Les *Services Funéraires - Ville de Paris* se sont engagés à verser, au profit de leur fondation, un minimum de 200 000 € sur 5 ans. Cela permet d'envisager des projets ambitieux. En 2011, la Fondation a redistribué 34 000 €.

SA GOUVERNANCE : LE COMITÉ EXÉCUTIF



Marie-Claude CHÉRAMY,
Directrice générale des Pompes Funèbres intercommunales de Tours, Trésorière de l'Union du Pôle Funéraire Public (UPFP).

©Jérôme Maniaque



Emmanuel HIRSCH,
Professeur des universités

Directeur de l'Espace éthique Assistance publique-Hôpitaux de Paris, et du Département de recherche en éthique, Université Paris-Sud 11 EA 1610 "Études sur les sciences et les techniques", Université Paris-Sud 11. L'Espace éthique/AP-HP est Centre collaborateur pour la bioéthique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Dans le cadre du Plan Alzheimer 2008-2012 il coordonne l'Espace national de réflexion éthique sur la Maladie d'Alzheimer



François Michaud NÉRARD,
Directeur général des SFVP

Initiateur de la création de la *Fondation Services Funéraires – Ville de Paris* Vice-président de l'Union du Pôle Funéraire Public. Directeur général des Services Funéraires – Ville de Paris. Auteur de *La révolution de la mort* (Vuibert 2008).

©Grégory Mathieu



Marinette BACHE,
Présidente de la Fondation

Conseillère de Paris depuis 1995, elle est élue du XX^e arrondissement

©Grégory Mathieu



Jean-Paul ROCLE,
Chargé de mission cérémonies et ritualités au crématorium du Père Lachaise

Il est en chargé des relations avec les associations culturelles et culturelles.



Gendrine CHAPEL,
Directeur général adjoint aux Service Funéraires - Ville de Paris
Directeur des Services aux familles

©Grégory Mathieu

Marie-Laure MUCHERY,
Chargée de fondations.

Interlocutrice principale de la *Fondation Services Funéraires – Ville de Paris* au sein de la Fondation de France, elle a accompagné le projet de création de la Fondation et suit son fonctionnement quotidien. Elle représente la Fondation de France au comité exécutif.

Les actions soutenues

La *Fondation Services Funéraires – Ville de Paris* peut allouer des subventions destinées à soutenir des projets innovants ou permettant aux personnes physiques ou morales de mener à bien leur mission. Les projets et missions soutenus doivent entrer dans l'objet de la fondation et ne pas poursuivre de but lucratif ou commercial.

LE SOUTIEN DE PROJETS

La Fondation se propose de soutenir, en priorité, des projets sur trois thèmes définis :

La mort périnatale

Il s'agit du décès des enfants autour de la naissance, cela peut être in utero ou jusqu'à 28 jours après l'accouchement. Aujourd'hui, ces cas de décès sont extrêmement rares (moins de 4 pour 1000 grossesses), on ne sait plus aider et soutenir les personnes confrontées à ce type de deuil. Il est donc indispensable, de mettre en place des cérémonies et des lieux de mémoire qui font sens pour aider les proches à gérer la mort de ce tout-petit.



©carelha.net

Les morts sans corps

Dans le cas de don du corps, le défunt est retiré à la famille avant même d'avoir pu faire le moindre geste d'adieu ; le deuil est donc d'autant plus difficile. De même, quelle cérémonie organiser pour une personne disparue ? Quel lieu de mémoire pour les proches ? Là encore, il est indispensable de mettre au point des rituels de substitution et des supports mémoriels.

Les rites funéraires

La mort a toujours été réglée, dans toutes les civilisations par la magie puis par les religions. A l'heure où 41% de nos concitoyens se déclarent athées ou non-croyants, et où les pratiquants représentent à peine 10 % de la population, il est nécessaire d'aider les familles dans l'organisation des obsèques. A fortiori lorsqu'il s'agit de la mort d'une personne jeune ou d'une mort soudaine. Il est à noter que, selon le mode de sépulture choisi, l'organisation des obsèques peut varier sensiblement. En effet, lorsqu'il s'agit d'une crémation, des salles de cérémonie sont proposées aux familles dans l'enceinte même du crématorium. En revanche, s'il s'agit d'une inhumation sans passage par un lieu de culte, le corps va directement de l'hôpital au cimetière sans célébration.



©Gilles Crampes

La *Fondation Services Funéraires – Ville de Paris* a déjà soutenu quelques initiatives parmi lesquelles une étude sur la mort des grands adolescents, une autre qui permettrait de savoir comment parler de la crémation aux enfants ou encore un colloque de formation destinés aux professionnels intitulé *Mort d'un enfant autour de la naissance, quel accompagnement ?*

LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

La *Fondation Services Funéraire – Ville de Paris* peut également soutenir l'action au quotidien des associations avec lesquelles les *SFVP* collaborent –sans but commercial et si leur action s'inscrit dans la durée.

C'est le cas, par exemple, pour le *Collectif des morts de la rue* qui accompagne les obsèques des hommes et des femmes qui n'ont personne pour s'en occuper. Les membres ont mis au point un cérémonial. Cet adieu se déroule en présence de bénévoles qui lisent un texte, déposent des fleurs et une plaque sur la sépulture.



©carelha.net

Carré de la fraternité
Cimetière de Thiais

De son côté, l'association *Vivre son deuil* bénéficie d'une aide de la *Fondation Services Funéraires – Ville de Paris* pour participer à l'organisation de la cérémonie des tout-petits : cérémonie trimestrielle, au crématorium du Père Lachaise, en souvenir des enfants décédés en période périnatale.

N.B. : Pour une question éthique, la Fondation se refuse à soutenir des actions qui seraient mises en œuvre en amont du décès (soins palliatifs par exemple).

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont examinés au minimum deux fois par an. La consultation écrite des membres du comité exécutif est prévue en cas d'urgence.

Pour qu'une subvention soit allouée, le projet doit être validé par la majorité des membres du comité exécutif. La Fondation de France effectue un contrôle de conformité avant de procéder au paiement de la subvention.

Les personnes ou associations souhaitant exposer leurs projets en vue de bénéficier d'une subvention sont invitées à envoyer leur dossier par mail à fondation@servicesfuneraires.fr ou par courrier à l'adresse postale de la Fondation Services Funéraires – Ville de Paris, 2-12 rue de Bellevue, 75019 Paris.

Les dossiers doivent nécessairement être composés des éléments suivants :

- le fascicule de demande de subvention dûment rempli,
- une lettre d'intentions présentant le projet et donnant le planning prévisionnel et le plan de financement,
- les statuts de l'association ainsi que la parution de sa création au Journal Officiel,
- la liste des membres de son Conseil d'administration,
- le rapport d'activité et des comptes annuels clos de l'année précédente,
- un RIB.



Appel à projets

2012-2013

**Faire progresser
les pratiques autour
de la mort et du deuil.
Former et agir**

**Dates limites de réception
des dossiers**

- Mai 2012
- Novembre 2012
- Mai 2013
- Novembre 2013

Aider les personnes vulnérables

Contexte

Le funéraire vit actuellement une révolution. Ces modifications rendent encore plus difficile le processus de deuil car les pratiques évoluent très vite et les esprits mettent plus de temps à s'adapter. Il est donc nécessaire d'accompagner ces changements. Trois évolutions majeures se sont opérées :

Depuis 50 ans, les français gagnent un trimestre d'espérance de vie chaque année, 80 % des décès ont lieu après 60 ans et 50 % à plus de 80 ans. Cela n'est pas sans conséquences sur les funérailles. Il ne revient pas au même d'être à 75 ans l'organisateur des obsèques de son parent de 95 ans, que d'enterrer à 40 ans quelqu'un de 60. Dans le premier cas, c'est la fin d'une personne « qui a fait son temps » et dont on a pu parfois faire son deuil par anticipation, surtout lorsque les relations sociales ont été rompues depuis longtemps par une maladie dégénérative. Dans le deuxième cas, c'est une mort injuste qui a frappé un être qui n'est pas en âge de mourir. C'est encore plus insupportable lorsqu'il s'agit d'un enfant. Les obsèques doivent être impérativement particularisées.

En France, le schéma traditionnel des obsèques est très largement l'enterrement catholique. On meurt chez soi, entouré

par ses proches, la communauté se rend en convoi à l'église qui est au centre du village où un prêtre dit des mots qui ont du sens pour une communauté croyante, puis l'on se rend au cimetière pour déposer le défunt dans une tombe selon un rite ancestral. La **médicalisation de la mort**, mais aussi la **crémation** ont amené un bouleversement de ce schéma.

Enfin, il y a une **perte de repères religieux**. Seuls 11% des français (toutes religions confondues) se déclarent aujourd'hui pratiquants. Que propose-t-on aux familles qui ne peuvent pas s'appuyer sur une religion ? Saint-Exupéry définissait un rite - dans le Petit Prince - comme étant quelque chose « qui fait qu'un jour est différent des autres jours et une heure, des autres heures. » De fait, célébrer des obsèques n'est pas un événement ordinaire, il faut donc pouvoir proposer un rite à chacun selon ses convictions : croyants et non-croyants !

Objectifs

La Fondation Services Funéraires – Ville de Paris souhaite soutenir économiquement :

- Les démarches et initiatives concrètes
- Les études et les formations

qui apporteront des réponses nouvelles et amélioreront les pratiques autour de la mort et du deuil.

La Fondation peut également financer la poursuite d'actions déjà mises en œuvre sur le terrain.

Les initiatives concernées

Le jury retiendra prioritairement les projets et les travaux de recherche qui permettent une meilleure prise en compte des besoins et des désirs des familles de Paris et de la petite couronne.

AXE 1 : LA MORT PÉRINATALE

Il s'agit :

- De mettre en place des cérémonials adaptés que les enfants bénéficient ou pas d'obsèques individuelles
- Des trouver des pratiques mémorielles pour les enfants dont les parents n'ont pas pu organiser des obsèques
- De former les professionnels et les bénévoles en contact avec les proches
- De favoriser les groupes de parole pour les personnes endeuillées

AXE 2 : LES MORTS SANS CORPS

Il s'agit, tant pour les personnes qui ont fait don de leur corps que pour les disparus, de :

- Créer des cérémonials adaptés
- Mettre en place des pratiques mémorielles pour les proches
- Former les professionnels et les bénévoles en contact avec les familles

AXE 3 : LES RITES FUNÉRAIRES

Il s'agit :

- Créer/adapter des cérémonies pour les non-croyants
- Trouver/adapter les pratiques mémorielles en fonction des origines culturelles et culturelles, notamment pour les minorités
- Proposer des gestes qui ont du sens lorsqu'il n'y a pas de passage par un lieu de culte

A qui s'adresse l'appel à projets ?

- Les associations (de soutien aux familles en deuil, d'accompagnement, etc.)
- Les établissements publics ou privés sans but lucratif
- Les établissements de recherche et universitaires

Les critères de sélection

Les projets devront :

- Prendre en compte l'intérêt sociétal
- Permettre de lutter contre les inégalités matérielles et culturelles
- Proposer des actions pédagogiques à destination des populations pour soutenir et conseiller les familles dans les moments difficiles
- Prendre en compte les rites des minorités culturelles et culturelles
- Prendre en compte la laïcisation de la société et les religions émergentes
- Intégrer l'information, la formation et les études sur la société

Comment répondre

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site www.servicesfuneraires.fr, rubrique Fondation.

Les dossiers doivent nécessairement être composés des éléments suivants :

- Le fascicule de demande de subvention dûment rempli
- Une lettre d'intentions présentant le projet, et donnant le planning prévisionnel et le plan de financement
- Les statuts de l'association ainsi que la parution de sa création au Journal Officiel
- La liste des membres de son Conseil d'administration,
- Le rapport d'activité et des comptes annuels clos de l'année précédente
- Un RIB

Ils seront à renvoyer par mail à fondation@servicesfuneraires.fr ou par courrier à *Fondation SFVP* – 2 à 12 rue de Bellevue – 75 019 Paris.

Les projets reçus seront examinés par le comité exécutif de la *Fondation Services Funéraires – Ville de Paris* en :

- Juin 2012
- Décembre 2012
- Juin 2013
- Décembre 2013

CONTACT :

– fondation@servicesfuneraires.fr **ou**
– *Fondation Services Funéraires - Ville de Paris*
2 à 12 rue de Bellevue - 75019 PARIS
01 53 38 16 46

Services Funéraires

VILLE DE PARIS

UNE SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE de la Ville de Paris

UNE SOCIÉTÉ DE SERVICE PUBLIC

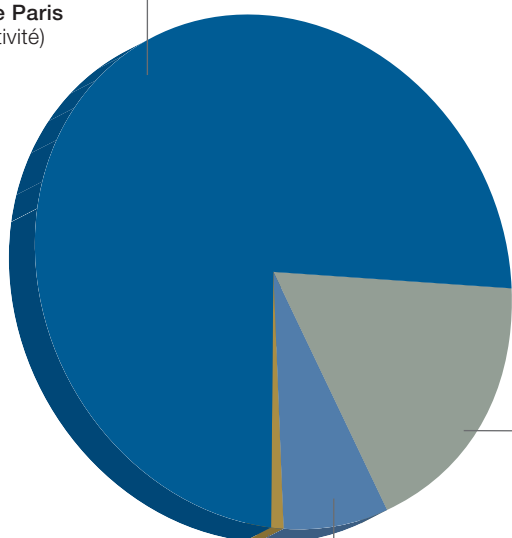
Créée en 1998, la SAEMPF est une société d'économie mixte totalement contrôlée par la ville de Paris. Elle propose au public les *Services Funéraires – Ville de Paris* et les crématoriums du Père Lachaise et de Champigny-sur-Marne.

Cette société réunit un personnel de statut privé et des fonctionnaires détachés de la ville de Paris. Elle allie dans son capital la Mairie de Paris, un partenaire institutionnel de référence, la Caisse des dépôts et consignations, un marbrier et une mutuelle.

La SAEMPF est présidée par une Conseillère de Paris, Marinette Bache. Son Directeur général est François Michaud Nérard. Le Conseil d'administration est en grande partie composé d'élus de Paris, de la majorité comme de l'opposition.

74 %

Ville de Paris
(Collectivité)



18 %

Caisse des dépôts et consignations
(Établissement public)

7 %

COSI
(Marbrier)

1 %

MUTAC
(Mutuelle crématisse)

LA DIVERSITÉ DES MÉTIERS

Aux *Services Funéraires – Ville de Paris*, les qualifications et les métiers sont très diversifiés : conseillers funéraires, conducteurs d'appareils de crémation, agents de planning, chefs et techniciens de convoi, chauffeurs, maîtres de cérémonie – sur les convois et au crématorium – préparateurs, techniciens, administratifs, etc. Parce qu'il n'existe pas de formation initiale pour le secteur funéraire à l'école ou à l'université, les *Service Funéraires – Ville de Paris* investissent beaucoup dans la reconversion et la formation professionnelles.

DES RÔLES AMBITIEUX

- Peser sur le marché devenu concurrentiel des pompes funèbres en matière de prix, de qualité et d'éthique.
- Assurer des missions de service public et de gestion des plans de crise 24h/24 et 365 jours par an.
- Assurer une veille sociétale et contribuer aux évolutions sociologiques, législatives, environnementales et technologiques.
- Répondre de façon ouverte aux attentes des différentes communautés culturelles et culturelles.



PRÉSENTATION DE LA FONDATION DE FRANCE

Depuis 1969, la Fondation de France soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Elle agit principalement dans trois domaines : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, formation) et l'environnement. Elle favorise également le développement de la philanthropie. Elle aide les donateurs à choisir les meilleurs projets, conseille les fondateurs sur leur champ d'intervention, leur stratégie et sur le cadre juridique et fiscal le plus approprié.

Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

Notre Mission

- Etre le trait d'union entre les donateurs, les mécènes et les acteurs de terrain afin de permettre la réalisation de projets philanthropiques.

Nos Modes d'Intervention

- Collecter et gérer des fonds, apporter une expertise dans la redistribution des dons aux causes prioritaires.
- Créer et accompagner le fonctionnement des fonds et fondations sous égide.
- Favoriser la générosité au-delà des frontières en recevant et redistribuant des dons transnationaux.

Nos Actions

- Choisir les meilleurs projets dans toute la France et dans les pays où nous travaillons, en mettant la personne au centre de nos actions en favorisant sa dignité, son autonomie et en lui donnant les moyens d'être acteur de sa vie.
- Attribuer des subventions, prix et bourses.
- Apporter conseils et appui aux mécènes.

Nos Valeurs

- L'indépendance
- La responsabilité
- L'engagement
- L'audace
- La qualité

Les chiffres clés 2010

- 573 000 donateurs*
- 682 fonds et fondations individualisés sous son égide
- 127 millions d'euros consacrés à la sélection, la distribution et au suivi de 8 000 subventions, prix et bourses 7 délégations régionales
- 150 salariés et 506 bénévoles

www.fondationdefrance.org

* donateurs actifs sur 4 ans